



COMMUNE DE
Gibloux

Séance du Conseil général des 6 et 7 décembre 2021

Message du Bureau du Conseil Général

Proposition de Mme Anne Dafflon représentant le cercle de Vuisternens-en-Ogoz demandant la création d'une commission du Conseil général pour le patrimoine et les bâtiments communaux (6 octobre 2021)

Mesdames et Messieurs les Conseillers généraux,

Lors de la séance du Conseil général du 6 octobre 2021, Mme Anne Dafflon a demandé la création d'une commission du Conseil général pour le patrimoine et les bâtiments communaux.

Vous trouverez en annexe le texte de la proposition.

Le Bureau du Conseil général préavise cette proposition de recevable en constatant qu'il s'agit d'une proposition interne selon l'article 51 du règlement du Conseil général en vue de la création d'une commission spéciale du Conseil général conformément à l'article 27 dudit règlement.

Nous vous présentons, Mesdames et Messieurs les Conseillers généraux, nos cordiales salutations.

Farvagny, le 17 novembre 2021

Le Bureau du Conseil général

Texte de la proposition :

Mme Anne Dafflon, représentant le cercle de Vuisternens-en-Ogoz

« Wikipédia définit le patrimoine de la manière suivante :

« De manière générale, le patrimoine est un ensemble existant, souvent en grande partie ou en totalité hérité du passé, constitué de biens matériels et/ou immatériels, propriété privée ou bien commun, que l'on peut vouloir conserver, vendre, échanger, valoriser ou maintenir pour les générations futures. Il est le reflet de la façon dont une société donnée se représente son propre passé et son avenir, à travers ce qu'elle estime vouloir transmettre ».

L'Unesco en propose la définition suivante :

« Le patrimoine est l'héritage du passé dont nous profitons aujourd'hui et que nous transmettons aux générations à venir. Nos patrimoines culturel et naturel sont deux sources irremplaçables de vie et d'inspiration. » (UNESCO, 2008). Il inclut notamment les « œuvres qui ont une valeur universelle exceptionnelle du point de vue de l'histoire, de l'art ou de la science » (monuments ou ensembles) ou du « point de vue esthétique, ethnologique ou anthropologique ». Cette définition distingue deux types de valeur :

- une valeur d'héritage du passé dont nous profitons... (valeur d'usage), « sources irremplaçables de vie et d'inspiration »,*
- des valeurs à transmettre « aux générations futures », notion qui évoque une valeur du registre de la maintenabilité. »*

La commission dont nous proposons la constitution doit favoriser la création de liens entre les villages et contribuer à élaborer une identité « Gibloux » qui corresponde à l'ensemble de la population. Cette commission ferait l'inventaire des lieux, des bâtiments, des traditions des villages, des sites archéologiques qui constituent Gibloux. Il s'agit autant de lieux ou de biens privés ou publics. La commission aurait aussi pour mission de veiller à la bonne conservation des archives des anciennes communes de sorte à pouvoir en assurer la transmission aux générations futures ou aux chercheurs et curieux intéressés.

Sur la composition, nous proposons un membre par cercle, la participation d'un-e conseiller-ère communal-e avec voix consultative et aussi le recours à quelques professionnels experts des domaines tels que historiens, archivistes, géologues, archéologues et même, tout passionnés éclairés. »